

**OBJET :**

Critères d'inscription 2025-2026 – École des Saules-Rieurs

**UNITÉ ADMINISTRATIVE :**

516 – SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

# CRITÈRES D'INSCRIPTION 2025-2026 ÉCOLE DES SAULES-RIEURS

Centre  
de services scolaire  
Marguerite-Bourgeoys

Québec 

ADOPTION :  
CA23/24-06-082

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :  
2025-2026

## 1. CONDITIONS D'ADMISSION

Afin de procéder à l'inscription à l'école des Saules-Rieurs, les parents (ou tuteurs légaux) doivent préalablement:

- a) Participer à une rencontre d'information sur l'école;
- b) Compléter le dossier de demande d'admission de l'enfant;
- c) Retourner les documents complétés à l'école des Saules-Rieurs avant la date indiquée;
- d) Adhérer au projet éducatif dans son entièreté;
- e) S'engager à l'implication parentale avec la signature du document « Je m'implique ! ».

## 2. PRIORITÉS D'INSCRIPTION DES ÉLÈVES

Les critères suivants s'appliquent pour déterminer la priorité d'inscription des élèves :

- a) L'élève qui fréquente l'école des Saules-Rieurs pendant l'année en cours et dont les parents demandent la réinscription pour l'année suivante;
- b) La fratrie d'un élève de l'école résidant sur le territoire du Centre de Services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB);
- c) L'enfant du personnel régulier de l'école à titre incitatif, qui demeure sur le territoire du CSSMB;
- d) L'enfant qui fréquentait une école alternative du CSSMB et dont un parent réside sur le territoire du CSSMB;
- e) L'enfant qui fréquentait une école alternative au Québec et dont un parent réside maintenant sur le territoire du CSSMB;
- f) L'enfant résidant sur le territoire du CSSMB. Dans le cas où le nombre de demandes excède le nombre de places disponibles, les élèves sont sélectionnés par un tirage au sort;
- g) L'enfant du personnel de l'école, à titre incitatif, qui réside à l'extérieur du territoire du CSSMB;
- h) S'il y a encore de la place subséquemment à l'étape g) du présent article, l'enfant dont les parents résident à l'extérieur du territoire du CSSMB et dont le nom sera sélectionné par un tirage au sort.

## 3. ÉTUDE DU DOSSIER

L'étude du dossier sera faite par la direction, le secrétariat et les membres du comité d'accueil. Une attention particulière sera portée sur les points suivants :

- Respect des conditions d'admission;
- Dossier dûment complété avant la date énoncée.

## 4. MODALITÉS D'APPLICATION

En plus des critères énoncés précédemment, le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys applique les critères d'admission et les principes généraux d'inscription des élèves en vigueur.

